

Communiqué de presse : 13 octobre 2022

LA TÉLÉMÉDECINE SE DÉPLOIE dans les territoires du Grand Est pour améliorer l'accès aux soins

Dans chaque département du Grand Est, de plus en plus de projets de télémédecine voient le jour pour répondre aux besoins de santé de la population. Cette dynamique inédite est portée par la Préfecture de Région, l'Agence régionale de santé (ARS) Grand Est, la Région Grand Est et l'Assurance Maladie du Grand Est, dans le cadre de la feuille de route régionale télémédecine.

Dans un contexte général marqué par la nécessité d'améliorer l'accès aux soins, les territoires bénéficient, avec la feuille de route, d'un accompagnement et d'un appui financier pour développer et mettre en œuvre un projet adapté à leur situation (téléconsultation, téléexpertise, téléassistance médicale). L'objectif est de déployer une télémédecine ancrée dans les territoires qui ne vient pas en substitution des professionnels de santé déjà installés, mais bien au contraire qui les intègre et les soutient pleinement. L'accompagnement est assuré par Pulsy, le Groupement régional d'appui au développement de la e-santé dans le Grand Est.

L'exemple de Carignan dans les Ardennes : 2000 téléconsultations en un an Le projet de la Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) de Carignan est représentatif de la télémédecine de proximité voulue par la feuille de route.

À la suite du départ de plusieurs médecins, une solution de téléconsultation assistée a été définie avec les infirmiers libéraux de la MSP et un médecin généraliste réalisant des téléconsultations depuis le département voisin de la Meuse.

Comment se déroule une téléconsultation ? Lorsqu'un patient appelle pour un rendez-vous, selon les symptômes et le niveau d'urgence, le secrétariat médical peut proposer un rendez-vous pour une téléconsultation assistée. Le patient est reçu dans une salle de la MSP entièrement équipée, où il est pris en charge par un infirmier. Celui-ci assure la connexion à distance avec le médecin, réalise les examens avec des dispositifs connectés et imprime l'ordonnance ou les prescriptions à remettre au patient. Le médecin rédige ensuite un compte rendu qui est versé au dossier médical du patient afin d'assurer son suivi par la MSP.

Avec déjà 2000 téléconsultations en un an, la télémédecine est pleinement intégrée dans les habitudes de nombreux patients de la MSP et dans les pratiques quotidiennes des professionnels de santé. Depuis le mois de septembre, des téléconsultations assistées à domicile sont réalisées par les infirmiers grâce à une mallette de téléconsultation transportable.

De nombreux projets en cours de déploiement

Des téléconsultations assistées dans des EHPAD, des hôpitaux, des centres d'autodialyse, des pharmacies, des cabinets de radiologie ; des téléconsultations pour le suivi de la santé des femmes (grossesse, contraception) ou de personnes en situation de handicap ; de la téléexpertise entre médecins généralistes et spécialistes... Les projets pour lesquels l'accompagnement de la feuille de route a déjà débuté, montrent la diversité des solutions de télémédecine, en cours de déploiement dans le Grand Est.

Une opportunité à saisir pour tous les territoires

La feuille de route se poursuit jusqu'en 2023. Pulsy continue à mobiliser les élus locaux, les professionnels de santé libéraux, les représentants de structures de santé et du médico-social pour faire émerger de nouveaux projets de télémédecine dans les territoires du Grand Est.

Contact presse Pulsy : Mathilde TURLIN / mail : mathilde.turlin@pulsy.fr / Tél : 06 22 69 12 93